

# 3.7

## Autres décisions

---

---

## 3.7 AUTRES DÉCISIONS

### 3.7.1 Dispenses

#### Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Gresat, Christ  
Marchés Mondiaux CIBC Inc.
- Remillard-Steiner, Jesse  
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee

Ces personnes sont dispensées de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de leur permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

#### Dispense relative à la préparation professionnelle.

- Perron, Sylvain  
Gestion de Placements Desjardins inc.

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 48 de l'Instruction générale n° Q 9 concernant la préparation professionnelle.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant limite l'exercice de ses activités au démarchage;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

### 3.7.2 Exercice d'une autre activité

#### Autorisation d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés

- Lindley, Peter  
Conseillers en Gestion Globale State Street Itée

Une autorisation a été accordée au représentant afin d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés pour le compte de Conseillers en Gestion Globale State Street Itée.

### **3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés**

#### **Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)**

##### **TD Securities Inc.**

Approbation d'un emprunt de 500 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de The Toronto-Dominion Bank en faveur de TD Securities Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel The Toronto-Dominion Bank renonce à concourir est de 1 350 000 000 \$.

##### **BMO Nesbitt Burns Inc.**

Approbation d'un emprunt de 250 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Bank of Montreal Holding Inc. en faveur de BMO Nesbitt Burns Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Bank of Montreal Holding Inc. renonce à concourir est de 1 464 000 000 \$.

##### **Westwind Partners Inc.**

Approbation d'un emprunt de 1 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Westwind Capital Corporation en faveur de Westwind Partners Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Westwind Capital Corporation renonce à concourir est de 13 950 000 \$.

##### **Merrill Lynch Canada Inc.**

Approbation du remboursement d'un emprunt de 200 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Merrill Lynch Canada Credit Inc. en faveur de Merrill Lynch Canada Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Merrill Lynch Canada Credit Inc. renonce à concourir est de 731 000 000 \$.

### **3.7.4 Autres**

#### **Entente sur la perception des cotisations signée entre l'Autorité des marchés financiers et la Chambre de l'assurance de dommages (la « ChAD »)**

##### **Plan de supervision de la ChAD**

(Voir section 7.1 du présent bulletin).